



BRAINE-LE-COMTE
VADEMECUM
ORGANISATION
D'UN CAMP

À DESTINATION DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

INTRODUCTION	3
DÉCOUVRIR BRAINE-LE-COMTE	4
LA VIE DANS LE CAMP	6
Tri des déchets	
Constructions	
Feuillées & Feux de camps	
Eau	
Gaz	
Alcool & Produits psychotropes	
LA VIE HORS DU CAMP	12
Le bruit et le voisinage	
Circulation	
Commerces locaux	
Activités sur l'entité & dans la région	
LE CAMP & LA NATURE	19
Prises de bois	
Accès aux forêts / prairies	
Jeux de pistes	
Baignades	
EN CAS DE PROBLÈME	20
Conseils / Prévention	
Numéros d'urgence	
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	23
CONTACTS UTILES	25
LIENS UTILES & REMERCIEMENTS	27

Chers gestionnaires de camps,
Chers responsables,
Chers animateurs et animatrices,

Chaque été, la Ville de Braine-le-Comte accueille de plus en plus de mouvements de jeunesse sur son territoire pour l'organisation de camps d'été.

Conscients que la réforme des rythmes scolaires bouleverse fortement votre organisation, vous obligeant à trouver de nouveaux endroits en urgence, nous avons souhaité vous aider dans vos diverses démarches en rassemblant toutes les informations utiles concernant notre entité au sein d'un Vademecum.

Grâce à ses écoles, à son service Jeunesse, à sa Maison des Jeunes, à ses Mouvements de Jeunesse et à ses nombreuses associations, Braine-le-Comte est une Ville en Vie prête à vous accueillir avec le sourire !

Disposer d'une telle jeunesse est en effet une réelle richesse pour notre ville et nos villages. Aussi, le dynamisme de Braine-le-Comte, sa qualité de vie, son offre touristique, son patrimoine, sa situation géographique et sa campagne verdoyante sont des atouts considérables pour organiser des camps et de merveilleux souvenirs pour vos jeunes.

Ce Vademecum a donc été réalisé pour vous permettre de découvrir Braine-le-Comte, ses villages et sa région mais également pour vous communiquer des conseils préventifs et des rappels de bonnes pratiques qu'il est important de se remémorer afin que votre camp se passe pour le mieux.

Soyez les bienvenus à la Ville de Braine-le-Comte !

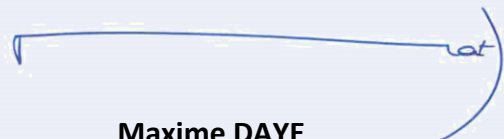
PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur Général,



Bernard ANTOINE

Le Bourgmestre,



Maxime DAYE

DÉCOUVRIR BRAINE-LE-COMTE



Braine-le-Comte fait partie du Pays du Centre, une région pleine de charme, sillonnée par de nombreux canaux et jouissant d'un patrimoine étonnant.

Par la variété de ses paysages, l'alternance de vallons ruraux et collines boisées, son Bois de 650 hectares, **Braine-le-Comte se positionne comme le POLE NATURE du Pays du Centre.**



De nombreuses brochures et guides sont à votre disposition auprès de l'Office du Tourisme, consacrés aux paysages, aux balades en forêt, au réseau hydrographique, aux voies hydrauliques

de la région du Centre avec ses infrastructures remarquables dont le **PLAN INCLINE DE RONQUIERES**.



La Maison du Tourisme Centrissime souligne la beauté et l'originalité de nos villages, la **VALEUR HISTORIQUE D'UN CENTRE URBAIN** où toutes les époques de l'Europe occidentale ont laissé leur empreinte sur le patrimoine : Moyen Âge, Renaissance, Art baroque, Révolution industrielle, hôtels de maître, Art nouveau, Art déco, Modernisme et Post-Modernisme du 20e siècle.



Ce patrimoine vous invite aux promenades en ville, à la découverte des quartiers... vous serez agréablement surpris d'y découvrir une âme, une identité spécifique à cette ville : celle des œuvres d'art, des fresques murales, des fontaines et des multiples statues devenues le sujet de prédilection des photographes.

GESTION DES DÉCHETS

En triant vos déchets correctement et en réduisant leur quantité, vous contribuez à un avenir meilleur !

Le tri permet en effet de réintroduire dans le circuit économique les matières recyclables et ainsi enrayer le processus de gaspillage des matières premières. Vous trouverez des **conseils sur le tri des déchets** sur : <https://www.trionsmieux.be/fr>

Trier c'est bien, réduire sa quantité de déchets à la source, c'est encore mieux !

Ainsi, la prévention consiste à réduire la quantité de déchets que nous produisons par des gestes simples à mettre en place au quotidien. Vous trouverez une foule de **conseils pour réduire la production de déchets** sur : moinsdedechets.wallonie.be

1. ACCÈS AU RECYPARC DE BRAINE-LE-COMTE

Le Recyparc de Braine-le-Comte se situe à la Rue des Frères Dulait et est géré par l'intercommunale in BW.

Soyez attentifs : son accès est autorisé aux mouvements de jeunesse lors de leurs camps uniquement moyennant l'acquisition, auprès de l'intercommunale, d'une carte prépayée d'accès au parc à conteneurs pour « PME et assimilés » : <http://www.inbw.be/conditions-dacces>

→ Pour contacter in BW : 0800/49.057 ou valmat@inbw.be

2. LE VERRE

Les bouteilles et bocaux en verre doivent être triés par vos soins (verre de couleur et verre blanc) et déposés dans les bulles à verre.

Pour localiser la bulle à verre la plus proche → www.braine-le-comte.be/territoire/gestion-des-dechets/bulles-a-verre

3. LES PAPIERS-CARTONS

Les papiers-cartons sont **collectés en porte-à-porte une fois par mois**. Les papiers-cartons doivent être présentés dans une caisse bien ficelée.

Pour découvrir les dates de collecte des papiers-cartons dans le calendrier des déchets → www.braine-le-comte.be/territoire/gestion-des-dechets/collecte-des-dechets

Plus d'infos sur les consignes de tri des papiers-cartons : www.inbw.be/papiers-cartons

4. LES EMBALLAGES PMC

Les emballages en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons doivent être regroupés dans un **sac bleu** réglementaire P+MC, vendu dans les points de vente habituels (1 rouleau de 20 sacs au prix de 3 €). Les sacs P+MC sont **collectés toutes les 2 semaines en porte-à-porte**.

Pour découvrir les dates de collecte des sacs P+MC dans le calendrier des déchets → www.braine-le-comte.be/territoire/gestion-des-dechets/collecte-des-dechets

En cas de doute sur une consigne de tri : www.inbw.be/pmc

5. LES DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques sont des déchets entièrement composés de matière organique (végétale ou animale), qui peuvent se décomposer intégralement pour être réintégrés dans un écosystème.

Quelques exemples : déchets de cuisine, comme des restes de repas, des épluchures, des aliments périmés, mais aussi de petits déchets de jardin ou encore toutes sortes d'autres déchets biodégradables comme des serviettes en papier, des essuie-tout...

Les déchets organiques sont **collectés une fois par semaine en porte-à-porte**, dans un **sac vert** réglementaire, proposé par la Ville de Braine-le-Comte et vendu par rouleau de 10 sacs verts (20 litres) au prix de 4 €. Le jour de collecte est défini selon la situation de la rue où les déchets sont collectés.

Pour découvrir les dates de collecte des déchets résiduels dans le calendrier des déchets → www.braine-le-comte.be/territoire/gestion-des-dechets/collecte-des-dechets

Plus d'infos sur les déchets organiques sur <http://www.inbw.be/collecte-de-dechets-organiques>

6. LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Les déchets résiduels qui ne peuvent être triés sont rassemblés dans un **sac poubelle blanc** réglementaire.

! Seuls les sacs poubelles blancs de Braine-le-Comte peuvent être utilisés pour cette collecte !

Les déchets résiduels sont **collectés une fois semaine en porte-à-porte**. Le jour de collecte est défini selon la situation de la rue où les déchets sont collectés.

En date du 14 novembre 2022, le Conseil Communal a décidé d'octroyer des sacs gratuits (d'une contenance de 60 litres) pour tous les Mouvements de Jeunesse présents sur le territoire. N'hésitez pas à prendre contact avec le Service Jeunesse (067/551.555 ou jeunesse@7090.be) pour les obtenir.

Si vous avez besoin de sacs poubelles complémentaires, ceux-ci sont vendus au prix de 16 € pour un rouleau de 10 sacs de 60 litres et au prix de 8 € pour un rouleau de 10 sacs de 30 litres.

Pour découvrir la liste des points de vente des sacs poubelles → www.braine-le-comte.be/territoire/gestion-des-dechets/collecte-des-dechets

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES COLLECTES DE DECHETS :

- ✓ Présentez vos déchets la veille de la collecte à partir de 18h ;
- ✓ Placez les déchets à un endroit bien visible pour les collecteurs ;
- ✓ Contactez in BW au 0800/49057 si les déchets n'ont pas été collectés et ce au plus tard dans les 24h de la collecte ;
- ✓ Contactez la Cellule Environnement (067/551.470) pour toute question concernant la gestion des déchets.

Même si aucune collecte n'est prévue durant la tenue du camp ou en cas de fermeture du Recyparc, le mouvement de jeunesse s'engage à laisser le site et ses abords propres lors de son départ. N'hésitez pas à contacter votre bailleur qui pourra certainement vous aider à trouver une solution.

CONSTRUCTIONS

Les constructions sont souvent une activité essentielle du début de camp. Attention, tout n'est pas permis. En effet, les constructions sur les berges et dans le lit de la rivière sont interdites. Celles-ci peuvent causer des dommages dont le constructeur peut être tenu responsable.

A la fin du camp, n'oubliez pas de reboucher proprement tous les trous que vous avez faits et de les recouvrir d'une motte de terre préalablement conservée avec sa couche de gazon.

Différents outils sont nécessaires à la construction et l'aménagement de l'espace de vie dans un camp. Toutefois, les animés ne sont pas forcément habitués au maniement de ceux-ci. Afin d'éviter les accidents, rangez et entreposez les outils à l'endroit désigné. De même, toute utilisation doit être encadrée pour éviter une mauvaise manipulation de l'outil.

FEUILLÉES

Selon les recommandations du Département de la Nature et des Forêts (DNF) :

- Ne creusez pas les feuillées trop profondes (max 60 cm) pour que la matière se dégrade naturellement (sans produits chimiques ou chaux). Une pelletée de terre est suffisante.

- La feuillée doit être creusée à une distance minimum de 25 mètres de tout point d'eau.
- Les trous sont recouverts de terre au plus tard le dernier jour du camp.
- Une feuillée n'est pas une poubelle : merci de n'y jeter que du papier toilette (de préférence non-blanchi, qui se dégrade plus vite).

FEUX DE CAMP

Quelques petits rappels afin d'éviter tout accident :

- Les feux sont complètement interdits dans le Bois de la Houssière ;
- Ne pas faire de feu à proximité des tentes, des berges, ni à moins de 100 mètres des habitations ou à moins de 25 mètres des bois et forêts ;
- Si vous souhaitez faire un feu plus important, à la fin du camp par exemple, n'oubliez pas d'en demander l'autorisation auprès de l'Administration communale ;
- Ne pas utiliser de l'essence ou de l'alcool à brûler pour allumer un feu ;
- N'utiliser que le bois et la paille comme combustible principal ;
- Dégager les abords du feu de toute végétation sèche ;
- L'importance du feu doit être maintenue pendant toute sa durée à un niveau tel qu'il puisse être maîtrisé par ceux qui l'ont allumé (article 281 du Règlement général de Police) ;
- Il est obligatoire de s'assurer de l'extinction totale d'un feu avant de quitter le site ou avant d'aller dormir ;
- Il est recommandé par la Zone de Secours Hainaut Centre de posséder au minimum deux extincteurs d'une unité d'extinction entretenus annuellement par une firme compétente ainsi qu'une couverture anti-feu de minimum 1.8 m x 1.8 m ;
- À la fin du camp, n'oubliez pas de nettoyer tout endroit où l'on a fait du feu en enlevant les pierres, bois et autres déchets résultant de cette activité.

Attention : Il est possible qu'un arrêté de police interdise temporairement les feux pour cause de sécheresse ou de canicule. **Mesure à respecter OBLIGATOIREMENT !**

EAU

Quelques conseils concernant l'eau et son utilisation :

- Eviter de la gaspiller, de polluer les cours d'eau ou d'en modifier le cours ;
- Ne pas conserver de l'eau dans des jerricanes ou en citerne plus de 24 heures, surtout s'il fait chaud. Des bactéries risquent de s'y développer ;
- L'eau de source n'est pas nécessairement potable. Elle peut comporter des bactéries, des virus et des substances chimiques nuisibles à la santé. Ces eaux de sources peuvent être analysées gratuitement pour les mouvements de jeunesse (081/336.360) ;
- Ne pas tenter de produire de l'eau potable à partir de l'eau d'un ruisseau ;
- Ne pas rejeter les eaux usées dans la rivière. Eaux de vaisselle, savons, produits de lessive et autres shampoings sont néfastes pour les poissons et les organismes vivants dans les cours d'eau ;
- Répandre les eaux usées dans des tranchées très peu profondes pour favoriser leur infiltration dans le sol ;

- Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour la vaisselle, les savons et les shampoings ;
- Ne pas se laver dans la rivière, prendre une bassine ;
- Si vous constatez une pollution dans l'environnement de votre camp, contactez SOS pollution en formant le 1718.

GAZ

Pour cuisiner sur un endroit de camp, utiliser du gaz est indispensable mais entraîne inévitablement des risques (fuites, explosions, etc.). Pour garantir la sécurité, soyez très vigilants et n'oubliez pas de :

- Vérifier la date qui se trouve sur le flexible ;
- Remplacer tous les deux ans le tuyau souple qui est relié à la bonbonne ;
- Fermer le robinet de gaz quand vous n'utilisez pas l'appareil qui y est branché (le robinet de fermeture des bouteilles doit absolument rester accessible) ;
- Vérifier l'état des joints situés aux extrémités du tuyau souple. Ils ne doivent pas être abîmés ou poreux ;
- Contrôler l'étanchéité du nouveau branchement après chaque changement de bouteille ;
- Organiser les ravitaillements en bouteille de gaz de manière à ne pas avoir de stock sauvage de bouteilles (qu'elles soient pleines ou présumées vides) ;
- Posséder au maximum une bouteille et une bouteille de réserve pour alimenter une installation de gaz ;
- Equiper les bouteilles d'un dispositif empêchant leur renversement et toujours les stocker verticalement.

IMPORTANT : LA ZONE DE SECOURS HAINAUT CENTRE INTERDIT L'UTILISATION DU GAZ BUTANE.

ALCOOL & PRODUITS PSYCHOTROPES

Être responsable dans un mouvement de jeunesse veut dire assurer une animation de qualité et être capable d'agir efficacement en cas de problèmes. Mais l'alcool et les produits psychotropes modifient les états de conscience, les relations et l'efficacité.

De par leur responsabilité, les animateurs sont porteurs de valeurs et sont, qu'ils le veuillent ou non, des modèles pour tous les jeunes.

Avoir un « bob » ne suffit pas. Si un problème grave arrive, tous les animateurs se doivent de pouvoir réagir adéquatement et pas seulement un seul.

Un staff est responsable de ses animés 24h/24 et durant toute la durée du camp, que les scouts soient ou pas physiquement présents à côté d'eux (Hike) !

Nous vous invitons vivement à réfléchir ensemble à votre éventuelle consommation d'alcool pendant le camp.

Attention : Les fédérations souscrivent à une assurance qui couvre la responsabilité civile des animateurs et des membres. Mais celle-ci ne fonctionne pas si l'animateur est sous l'emprise de l'alcool ou de drogues au moment de l'accident.

LE BRUIT ET LE VOISINAGE

Quelques mesures afin que les relations avec le voisinage restent cordiales :

- Veiller à ce que vos activités ne troublent pas l'ordre public, ni la quiétude des habitants ;
- Ne pas crier et ne pas éclairer les habitations avec des lampes de poche lors du passage à proximité de zones habitées à l'occasion des jeux de nuit ;
- Ne pas diffuser de musique amplifiée de manière exagérée à des heures inadéquates. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'habitation à proximité de l'endroit de camp que le bruit ne les atteint pas ;
- Il est aussi interdit de sonner, frapper aux portes d'autrui ou de les ouvrir sans motif légitime (article 248 du Règlement général de police) ;
- Toute activité dite de survie, ayant pour but de récolter des vivres ou des boissons, à l'exception de l'eau potable, est interdite.

Toutes les dispositions particulières pour la Ville de Braine-le-Comte sont disponibles dans le [Règlement Général de Police](#).

CIRCULATION

Lors du camp, que ce soit seul ou en groupe, vous êtes amenés à circuler à pied, à vélo ou en voiture.

Comme le stipule le Règlement général de police d'application sur Braine-le-Comte (article 176) :
« *Tout mineur âgé de moins de 14 ans circulant entre 0h00 et 6h00 doit être accompagné d'une personne majeure à la garde de laquelle il est confié.*

Les services de police sont sollicités pour identifier et veiller à la prise en charge des mineurs âgés de moins de 14 ans qui circuleraient entre 0h00 et 6h00 sans être accompagnés d'une personne majeure à la garde de laquelle il est confié.

Lorsque le mineur ne peut être identifié ou en cas d'absence de la personne majeure à la garde de laquelle il a été confié, toute disposition sera prise pour assurer sa protection par les voies légales via les services de protection de la jeunesse. »

Ci-dessous, voici quelques bonnes pratiques et règles préventives à respecter.

À PIED :

- Utiliser en priorité les trottoirs et les accotements praticables ;
- Si ces aménagements n'existent pas, et que vous êtes en groupe, marcher sur la droite de la chaussée. Le groupe doit rester compact, avec idéalement un animateur qui règle le tempo de la marche, un autre qui se situe au milieu et le troisième qui ferme la marche ;

- Signaler à l'avance aux automobilistes la présence d'un groupe pour amener les véhicules motorisés à lever le pied ;
- Entre la tombée et le lever du jour (où lorsque la visibilité est mauvaise et qu'il est impossible de voir distinctement à 200m), le groupe sur la chaussée doit être signalé avec un feu blanc ou jaune à l'avant gauche et un feu rouge à l'arrière gauche (s'il circule à droite) avec un feu rouge à l'avant droit et un feu blanc ou jaune à l'arrière droit (s'il circule à gauche) ;
- Porter un gilet réfléchissant pour une meilleure visibilité, même en journée ;
- Eviter les nationales à plusieurs bandes vu la vitesse des véhicules (de 90 à 120km/h) ;
- Traverser sur les passages pour piétons et respecter le feu ;
- S'il n'y a pas de passage, choisir un endroit où la visibilité est bonne (éviter les virages, sommets de côtes, sous les ponts...).

À VÉLO :

- Porter un casque ;
- Porter un gilet réfléchissant ;
- Utiliser les Ravel (parcours disponible à l'Office communal du Tourisme) ;
- Utiliser la piste cyclable s'il y en a une (sauf si vous êtes plus de 15) ;
- Rouler groupés en permanence (si vous êtes plus de 15) ;
- Être à deux de front maximum (si vous êtes plus de 15).

EN VOITURE :

- Respecter le Code de la route ;
- Respecter les limitations de vitesse ;
- Porter la ceinture de sécurité ;
- Utiliser un siège pour enfant (s'il mesure moins d'1m35) ;
- Limiter le nombre de véhicules dans les prairies par temps de pluie afin d'éviter les ornières.

ACCESSIBILITÉ

La Ville de Braine-le-Comte a la chance de bénéficier d'une **excellente accessibilité en transports en commun**.

La gare du centre-ville, plus ancienne gare d'Europe encore en activité, en plus d'être un joyau patrimonial récemment restauré, relie les grandes villes des alentours avec de nombreux trains par heure.

- ✓ Pour découvrir les **horaires de train** : www.belgiantrain.be
- ✓ Pour découvrir les **horaires et arrêts de bus** : <http://www.letec.be>

COMMERCE LOCAUX

L'agriculture et l'artisanat de bouche sont des secteurs à fort potentiel à Braine-le-Comte.

La brochure "Saveurs brainoises", éditée par l'Agence de Développement Local, reprend les adresses et informations utiles de 42 producteurs, agriculteurs, artisans et épiceries de produits locaux qui se feront un plaisir de vous servir.

Cette brochure est **consultable en ligne** sur le site internet de la Ville de Braine-le-Comte : www.braine-le-comte.be/citoyennete/economie/brochure-saveurs-brainoises-edition-2022

.ADL

BRAINE-LE-COMTE

POUR PLUS D'INFOS SUR LES COMMERCE LOCAUX :

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



067/551.565



adl@7090.be

ACTIVITÉS

1. PISCINE SPORTOASE

La Ville de Braine-le-Comte a la chance de bénéficier, en plein centre-ville, d'un **complexe sportif et aquatique** proposant différents bassins adaptés.



Sportoase

COMPLEXE SPORTIF SPORTOASE

CHAMP DE LA LUNE (Rue d'Horrues 53 à Braine-le-Comte)

www.sportoase.be/fr/champ-de-la-lune



067/690.020



info.champdelalune@sportoase.be

2. AIRES DE JEUX ET DE SPORTS

Braine-le-Comte regorge d'aires de jeux et de sports ouvertes au public.


Etangs Martel	Chemin de Feluy <i>Braine-le-Comte</i>	Parc - Modules de jeux
Parcours santé	Sentier de l'Ancienne voie du Tram <i>Entrée du Bois de la Houssière</i>	Modules de sports sur une distance d'1,4km
Champ de la Lune	Rue d'Horrues <i>Braine-le-Comte</i>	Parc - Agoraspace - Modules de jeux - Terrains de pétanque
Skatepark	Chemin du Chevauchoire de Binche <i>Braine-le-Comte</i>	Skatepark
Champ du Moulin	Avenue Alix de Namur <i>Braine-le-Comte</i>	Parc - Modules de jeux
Parc des Cliniques	Avenue de la Houssière <i>Braine-le-Comte</i>	Modules de jeux
Place du Richercha	Place du Richercha <i>Braine-le-Comte</i>	Modules de jeux - Terrain de basket
Place de la Culée	Place de la Culée <i>Braine-le-Comte</i>	Modules de jeux - Table de ping-pong - Ballodrome
Gare de Ronquières	Rue Jules Dekeyn <i>Ronquières</i>	Agoraspace - Terrains de pétanque
Cité du Pire	Rue du Buisot <i>Braine-le-Comte</i>	Aire de jeux - Agoraspace - Aire de sports - Terrains de pétanque
Parc du Ronchy	Rue du Ronchy <i>Hennuyères</i>	Modules de jeux
Parc du Gamin	Rue Mayeur Etienne <i>Braine-le-Comte</i>	Terrains de pétanque
Centre 9	Rue du Centre <i>Petit-Roeulx-lez-Braine</i>	Modules de jeux - Terrains de pétanque



Braine Ô Sports

POUR PLUS D'INFOS SUR LES AIRES DE JEUX & DE SPORTS :

BRAINE Ô SPORTS

 067/551.530

 braineosports@7090.be

3. NATURE ET PROMENADES

Le **BOIS DE LA HOUSSIÈRE**, véritable poumon vert de Braine-le-Comte s'étend sur environ **650 hectares**, à l'est du centre-ville et jusqu'à Henripont, Ronquières et Virginal.

Celui-ci est classé depuis 1940, ce qui permet de le préserver d'une exploitation abusive. Il est également repris parmi les sites wallons « Natura 2000 » (projet européen de sauvegarde des espèces menacées).

Partiellement accessible au public, il contribue largement à faire de notre agglomération une région verte, arborée, propice à la balade.

Les sentiers de promenade y sont nombreux. Des cartes et brochures d'itinéraires balisés et de circuits sont disponibles à l'Office du Tourisme.



N'hésitez pas à aller découvrir, à la lisière du Bois, la station géodésique dite « du Bonhomme de Fer ». Cette borne contribua, avec 85 autres points culminants (dont la Butte du Lion, à Waterloo, le Beffroi à Mons...), à établir, au XIXème siècle, la carte de la Belgique, à l'aide du principe de triangulation. Une sorte d'ancêtre du GPS, en quelques sortes.

L'ANCIEN CANAL CHARLEROI-BRUXELLES fut abandonné en raison de son tracé sinueux, entrecoupé de 28 écluses. Il ne répondait plus aux conditions du trafic commercial actuel des péniches.

Ce tronçon du canal est ainsi devenu un endroit paisible et bucolique, un lieu de grand intérêt écologique. L'endroit est propice aux promenades dans la nature, à pied ou à vélo.



On longe le canal, on admire le « village de péniches », on y passe les écluses et on traverse la réserve naturelle domaniale de Ronquières.

Dans cette zone marécageuse, les oiseaux sont nombreux et leur observation aisée, notamment en période migratoire. Un panneau didactique, installé aux abords de la réserve naturelle, vous aidera à les identifier.



POUR PLUS D'INFOS SUR LE TOURISME À BRAINE-LE-COMTE :

OFFICE DU TOURISME



067/551.545



officedutourisme@7090.be

4. AUTRES ACTIVITÉS ET LIEUX D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION

- **GALAXY JUMP (Parc de trampolines et de jeux)**
Rue de la Bienfaisance 6
7090 Braine-le-Comte
www.galaxyjump.org
- **PAIRI DAIZA (Parc animalier)**
Domaine de Cambron
7940 Brugelette

www.pairydaiza.eu

- **SPARK'OH (Parc d'aventures scientifiques)**

Rue de Mons, 3

7080 Frameries

www.sparkoh.be

- **ASCENSEUR FUNICULAIRE DE STRÉPY-THIEU**

Rue Raymond Cordier, 50

7070 Thieu

[www.visithainaut.be/ascenseur strepy](http://www.visithainaut.be/ascenseur_strepy)

- **PORT DE PLAISANCE DU GRAND LARGE**

Avenue de la Sapinette

7000 Mons

www.visitmons.be

PRISE DE BOIS

Il est strictement interdit de couper des arbres ! De même, les bûches coupées et entreposées sur des terrains privés ou publics, même non clôturés, ne peuvent être emportées sans autorisation.

ACCÈS AUX FORÊT ET PRAIRIES

- ✓ Ne cueillez pas les fleurs et plantes sauvages (certaines plantes sont rares ou protégées) ;
- ✓ Respectez les propriétés privées, ainsi que le bétail qui y séjourne ;
- ✓ Faites attention aux clôtures (qui peuvent être électrifiées).

JEUX DE PISTE

Pour le fléchage, il est primordial :

- ✓ D'enlever les traces (autocollants, papiers, cartons, etc.) qui ont permis le jeu ;
- ✓ D'utiliser des matières biodégradables ;
- ✓ De ne pas graver les signes dans les arbres.

Attention : Lors des jeux de nuit, n'oubliez pas d'informer le Service Jeunesse de la date et du parcours emprunté pour votre sécurité et celle de vos animés et de respecter les mesures citées plus haut dans ce document.

BAIGNADE

Pour raisons de sécurité, **il est strictement interdit de se baigner** :

- Dans les cours d'eau de la Ville de Braine-le-Comte ;
- Dans les trous des différentes Carrières ;
- Aux étangs Martel ;
- Dans les fontaines publiques.

PRINCIPAUX NUMÉROS D'URGENCE

URGENCES (POMPIERS / AMBULANCE)	112
Pompiers - Intervention non-urgente <i>N° activé en cas de tempête, inondation...</i>	1722
Police	101
Police – Antenne locale Haute-Senne <i>Rue Samson 29 à Braine-le-Comte</i>	067/493.570
Hôpital – CHR Haute Senne <i>Chaussée de Braine 49 à Soignies</i>	067/348.411
Centre anti-poisons	070/245.245
Centre des brûlés	02/264.48.48

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?

- ✓ **Garder votre calme** avant d'agir et veiller à la sécurité de tous, y compris vous.
- ✓ **Désigner un responsable** dans votre équipe qui s'occupera de la victime :
 - Il évalue les fonctions vitales et les lésions éventuelles ;
 - Il questionne la victime, la rassure, la reconforte et reste constamment auprès d'elle pour surveiller l'évolution jusqu'à l'arrivée des secours et continue de parler à la victime ;
 - Ne pas déplacer la victime ;
 - Ne pas nourrir, ni hydrater la victime.
- ✓ **Un autre membre de l'équipe assiste le responsable** :
 - Il appelle le 112 (voir consignes ci-dessous) et signale l'accident à l'équipe de secours des lieux de l'activité ;
 - Il appelle ensuite le Service Jeunesse au 067/551.555 et le responsable de la Planification d'Urgence au 067/551.443 (ou au 0470/971.325 si urgence collective) ;
 - Il prévient les parents/personnes à contacter en cas d'urgence ;

- Il prévient la Fédération des Mouvements de Jeunesse.
- ✓ **Les autres membres de l'équipe :**
 - Un animateur écarte les curieux pour la sécurité de tous.
 - Un animateur met en sécurité le reste du groupe et repère les dangers possibles.

COMMENT APPELER LE 112 ?

- ✓ **S'exprimer clairement et calmement.**
- ✓ **Énoncer clairement :**
 - Qui vous êtes ;
 - Le lieu précis (adresse, étage, borne kilométrique...) ;
 - Le nombre de victimes ;
 - La catégorie d'âge (enfant ou adulte) ;
 - L'état de la victime (consciente, inconsciente, respiration présente ou non) ;
 - Le type d'accident ou de malaise (chute, accident de vélo, perte de connaissance, convulsions...) ;
 - Les particularités de la situation (hauteur, victime inaccessible, environnement, fumées toxiques, gaz carbonique...).
- ✓ **Ne raccrocher qu'après autorisation ;**
- ✓ **Rappeler si la situation change** (par exemple, la victime devient consciente ou inconsciente).

MÉDECINS & PHARMACIES

- ✓ Pour les **MÉDECINS DE GARDE** → Appelez le **1733**
- ✓ Pour les **PHARMACIES DE GARDE** → Consultez www.pharmacie.be/PharmacySearch

Liste des pharmacies de Braine-le-Comte :

- **Pharmacie Deltenre**
Rue de la Station, 78 à Braine-le-Comte
067/552.190
- **Pharmacie Ghislain**
Rue de la Station, 124 à Braine-le-Comte
067/552.252
- **Multipharma**
Rue de la Station, 54 à Braine-le-Comte

- 067/552.663
- **Multipharma**
Grand Place, 40 à Braine-le-Comte
067/552.090
 - **Pharmacie Aelbrecht**
Rue de la Station, 22 à Braine-le-Comte
067/552.137
 - **Braine Santé**
Rue de Mons, 35a à Braine-le-Comte
067/552.145
 - **Pharmacie de Ronquières**
Rue de Chenu, 14 à Ronquières
067/646.551
 - **Pharmacie d'Hennuyères**
Rue de la Butte, 39 à Hennuyères
067/552.857

DOCUMENTS OFFICIELS NÉCESSAIRES

Au niveau administratif, la demande d'endroit de camp nécessite **3 types de documents**. Les différents documents mentionnés ci-dessous sont **disponibles sur demande auprès du Service Jeunesse** de la Ville de Braine-le-Comte (jeunesse@7090.be ou 067/551.555) :

1. UNE AGRÉATION COMMUNALE

Le propriétaire/gestionnaire du site qui vous accueille devra, s'il ne l'a déjà fait, effectuer une demande d'agrément à la Ville pour mettre à disposition, à titre gratuit ou onéreux, son terrain ou son bâtiment.

La demande devra être complétée par le propriétaire et sera ensuite soumise au Collège communal pour accord.

Cette agrément aura une durée de validité de 3 ans.

2. UNE DÉCLARATION DE CAMP

Le propriétaire/gestionnaire du site devra déclarer l'occupation de son terrain ou de son bâtiment à la Ville. Il devra y joindre la copie du contrat de location.

Les documents seront présentés en Collège et la délibération sera remise au propriétaire, rappelant le respect du Règlement d'Ordre Intérieur et autres bases légales.

Le Coordinateur de la Planification d'Urgence communal en sera également informé pour relayer l'information auprès des services des secours et de police.

3. UNE IDENTIFICATION DU CAMP

Ce document permettra d'établir un contact avec chacune des parties et mettra à jour les données nécessaires (nom du responsable de camp, numéro de contact, nombre de jeunes, coordonnées du propriétaire...).

Une visite de clôture de dossier sera également prévue pour s'assurer de la bonne organisation du séjour et/ou des ajustements à prévoir, dans l'intérêt de tous.

RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE

→ Pour les propriétaires/gestionnaires de site :

1. Obtenir l'agrément communale ;
2. Rédiger le contrat de location ;
3. Déclarer le camp à la Ville et joindre la copie du contrat de location signée ;
Remarque : À partir de 2024, la date limite de déclaration sera fixée au 31 mai.
4. Accuser bonne réception de la délibération et veiller au respect du présent Vademecum et du Règlement général de Police fournis par la Ville ;
5. Être présent le 1er jour du camp pour effectuer la visite de clôture de dossier.
Un rapport général du déroulement du camp sera rédigé par le Service Jeunesse.

6. Afficher ou mettre à disposition du responsable du camp le calendrier de ramassage des déchets dans lequel sont reprises toutes les informations liées au tri et à la collecte.

→ **Pour les responsables de camps :**

1. Accuser bonne réception de la délibération et veiller au respect du présent Vademecum.
2. Être présent le 1er jour du camp pour effectuer la visite de clôture de dossier.
Un rapport général du déroulement du camp sera rédigé par le Service Jeunesse.

→ **Pour les propriétaires/gestionnaires de site ET pour les responsables de camps :**

1. Effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie lors de l'arrivée sur le camp et lors du départ.

Remarque générale concernant le stationnement

Une ordonnance de police relative au stationnement ne peut concerner que le stationnement sur le domaine public. Nous ne pourrions cependant pas accorder d'autorisation de stationnement sur la voie publique si la largeur de celle-ci n'est pas suffisante. Dans ce cas le stationnement devra se faire sur domaine privé avec l'accord du propriétaire.



ADMINISTRATION COMMUNALE

Grand Place, 39 – 7090 Braine-le-Comte

 067/551.400  info@7090.be



SERVICE JEUNESSE

Rue de la Station, 70 – 7090 Braine-le-Comte

 067/551.555  jeunesse@7090.be



CELLULE DE PLANIFICATION D'URGENCE

Grand Place, 39 – 7090 Braine-le-Comte

 067/551.443  planu@7090.be



BIBLIOTHÈQUE – LUDOTHÈQUE

Grand Place, 4 – 7090 Braine-le-Comte

 067/551.570  bibliotheque@7090.be



OFFICE DU TOURISME

Grand Place, 38 – 7090 Braine-le-Comte

 067/551.545  officedutourisme@7090.be



BRAINE Ô SPORTS

Rue des Dominicains, 1 – 7090 Braine-le-Comte

☎ 067/551.530 ✉ braineosports@7090.be



CENTRE CULTUREL

Rue de la Station, 70 – 7090 Braine-le-Comte

☎ 067/551.590 ✉ ccblc@7090.be



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Grand Place, 41 – 7090 Braine-le-Comte

☎ 067/551.565 ✉ adl@7090.be



COMPLEXE SPORTIF SPORTOASE

Rue d'Horrues, 53b – 7090 Braine-le-Comte

☎ 067/690.020 ✉ Info.champdelalune@sportoase.be



MAISON DES JEUNES

Rue d'Horrues, 53a – 7090 Braine-le-Comte

☎ 067/557.220 ✉ mjblc@gmail.com

LIENS UTILES

Voici une liste non exhaustive de sources utiles.

Sécurité et recommandations :

- [Règlement général de Police](#)
- [Recommandations de la Zone de Secours Hainaut Centre](#)
- [Conseils de l'AFSCA pour des camps en toute sécurité alimentaire](#)

Informations générales et touristiques :

- www.braine-le-comte.be
- www.atoutscamps.be
- www.lesscouts.be
- www.patro.be
- www.guides.be
- www.sgp.be
- www.fauconsrouges.be
- www.tourismewallonie.be
- www.crsenne.be
- www.centriissime.be

REMERCIEMENTS

Ce Vademecum pour les Mouvements de Jeunesse a été réalisé grâce aux outils, aux conseils et aux recommandations :

- De l'ASBL Atouts camps ;
- Des 5 Fédérations de Mouvements de Jeunesse (Scouts, Guides, Patros, SGP et Faucons Rouges) ;
- De la Zone de Secours Hainaut Centre ;
- Du Code wallon du Tourisme ;
- Du Contrat de Rivière Senne ;
- De l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière ;
- Des communes de Durbuy, Florenville, Manhay, Jalhay, Theux, Couvin, Habay ;
- De la Ville de Soignies ;
- De la Cellule de Planification d'Urgence de la Ville de Braine-le-Comte ;
- De l'Agence de Développement Local de la Ville de Braine-le-Comte,
- De l'Office du Tourisme de Braine-le-Comte ;
- Des services communaux de la Ville de Braine-le-Comte, plus précisément la Cellule Environnement, le Service Mobilité, le Service Juridique, le Service Jeunesse et la Cellule Communication.